

RE: Relance - Mise en place du forfait mobilités durables dans votre entreprise

[REDACTED]

mar. 16/11/2021 12:28

À : Matthieu Orphelin <Matthieu.Orphelin@assemblee-nationale.fr>;

Cc [REDACTED]

: [REDACTED]

Bonjour Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 20 octobre dernier concernant la mise en place au sein de notre entreprise du forfait mobilité durable institué par la loi du 24 décembre 2019 et par le décret du 9 mai 2020.

Ce sujet est actuellement en cours de réflexion au sein de notre entreprise, afin de pouvoir le déployer de façon uniforme au sein de nos 130 établissements répartis en France.

Par ailleurs, dans le cadre de notre accord du 18 juin 2020 concernant la sortie de crise COVID 19, nous avons proposé à nos collaborateurs, qui souhaitent se déplacer en mode de transport dit « alternatif » de pouvoir bénéficier d'une indemnité se substituant à leur indemnité transport.

Ainsi, SOCIETE GENERALE proposait aux salariés bénéficiant d'une participation employeur au titre de ses frais de transport en commun domicile/lieu de travail, de substituer en totalité ceux-ci par une indemnité d'un même montant pour un mode de transport alternatif (vélo, trottinette) à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2021.

Nous avons maintenu cette indemnité supplétive aux salariés qui en bénéficiaient avant le 30 juin 2021.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de nos réflexions.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

Bien cordialement,

[REDACTED]

